

SEANCE du 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, et le vingt huit septembre, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 21 septembre 2023

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Ophélie GOULEY, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Mylène PLANKO, Géraldine SARRON, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Dominique FONGARNAND à Jean-Claude BOS, Sébastien GUILLOT à Bénédicte BOURGEON, Isabelle BON à Michel BAYLE

Absent : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Alain BOURGEON

Rapporteur : Bénédicte BOURGEON

N° DE2023-93

Objet : Désignation des délégués de la Commune auprès de l'école primaire

Madame Bénédicte BOURGEON rappelle les délibérations DE2020-68 et DE2020-69 du 10 juillet 2020 relatives à la désignation des délégués de la Commune auprès des écoles maternelle et élémentaire de Fontaines comme suit :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ecole maternelle	- Bénédicte BOURGEON - Mylène PLANKO	- Michel BAYLE - Géraldine SARRON
Ecole élémentaire	- Bénédicte BOURGEON - Joël DEMULE	- Nelly MEUNIER-CHANUT - Géraldine SARRON

Suite à la fusion des écoles élémentaires et maternelles, et conformément au code de l'éducation,

il est proposé au Conseil municipal de désigner les deux délégués (et leurs suppléants) de la Commune qui assisteront au Conseil d'école de l'école Primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Bénédicte BOURGEON et Mylène PLANKO comme délégués titulaires,
- Joël DEMULE et Géraldine SARRON comme délégués suppléants.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 071-217102029-20230928-DE2023_93-DE

S²LO

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Alain BOURGEON



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT